



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 – 2014

Commission de la culture et de l'éducation

2011/2052(INI)

25.7.2011

AVIS

de la commission de la culture et de l'éducation

à l'intention de la commission de l'emploi et des affaires sociales

sur la plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale
(2011/2052(INI))

Rapporteuse: Silvia Costa

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de la culture et de l'éducation invite la commission de l'emploi et des affaires sociales, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. réaffirme que l'éducation et la culture contribuent de manière significative à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale ainsi qu'à la promotion de l'équité sociale et à l'élimination des attitudes discriminatoires; presse dès lors fortement les États membres d'accroître le volume de leurs investissements spécifiques dans leurs programmes nationaux de réforme (PNR); demande également aux États membres de garantir une éducation et une formation de qualité accessibles à tous;
2. demande aux États membres de maintenir parmi leurs priorités, au cours de la prochaine période de programmation financière des Fonds structurels, les investissements dans l'accroissement de l'offre en matière d'enseignement et de formation ainsi que de stratégies d'aide au passage de la formation à l'activité professionnelle;
3. demande à la Commission et aux États membres de s'engager davantage dans la lutte contre le décrochage scolaire, en accordant une attention particulière aux enfants issus de familles socialement défavorisées ou qui souffrent de problèmes de santé ou de handicaps graves, tout en encourageant l'établissement de passerelles entre le système éducatif et le monde professionnel ainsi qu'entre les systèmes de formation, et ce afin de mettre un terme à la marginalisation, qu'elle soit économique ou sociale ou de toute autre forme;
4. demande à la Commission et aux États membres de jeter les bases de la création et de l'élaboration de stratégies qui permettraient d'identifier à un stade précoce les personnes les plus susceptibles d'être concernées par le décrochage scolaire;
5. demande aux États membres de mettre en œuvre les programmes d'éducation tout au long de la vie et à distance, ainsi que les programmes de formation professionnelle et informelle, et d'assurer un accès égal auxdits programmes; demande également aux États membres de garantir une meilleure reconnaissance de l'enseignement informel et d'accélérer la mise en œuvre du CEC (cadre européen des certifications), sur le modèle de l'initiative phare "Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois";
6. souligne l'importance de l'enseignement préscolaire dans la lutte contre la pauvreté; souligne notamment que l'enseignement doit inclure le sport et l'éducation artistique – y compris, le cas échéant, grâce à la mise en place des structures et des établissements nécessaires – afin de développer les facultés de l'enfant, de l'aider à prendre des décisions de manière indépendante et de le responsabiliser socialement, de façon à ce que la pauvreté et l'exclusion sociale qui s'ensuit ne se perpétuent pas d'une génération à l'autre; insiste sur le fait qu'un accès libre et égal à un enseignement de ce type est garanti indépendamment du lieu de résidence de l'enfant ou de la situation financière ou sociale de sa famille;

7. demande aux États membres de reconnaître à sa juste valeur le rôle des artistes dans l'intégration sociale et la lutte contre la pauvreté, notamment en favorisant leur environnement de travail et leur statut;
8. met en exergue le droit à l'éducation de tous les enfants et adolescents qui, ancré dans la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, s'étend également aux enfants et aux adolescents qui ne sont pas en possession d'un titre de séjour dans leur pays de résidence;
9. préconise une éducation interculturelle et multilingue propre à lutter contre l'exclusion sociale et à favoriser l'intégration scolaire et professionnelle des communautés défavorisées comme les Roms et l'intégration des minorités ethniques et des immigrants; demande que des cours de formation et des ateliers soient organisés pour les enseignants, le personnel institutionnel, les travailleurs sociaux et les ONG qui sont actives dans ce domaine afin de les sensibiliser et de les inciter à se concentrer principalement sur l'élimination de l'exclusion et/ou de la marginalisation dans le cadre de leurs activités;
10. dans cet esprit, met en particulier l'accent sur l'objectif de l'intégration culturelle et linguistique dans le pays d'accueil qui doit permettre d'éliminer l'exclusion sociale;
11. demande aux États membres d'assurer l'accès de toutes les catégories sociales au patrimoine culturel, en évitant de réduire les ressources affectées à ce secteur qui garantit l'inclusion sociale et offre des emplois de qualité;
12. attire l'attention sur la nécessité d'élaborer des programmes intégrés à destination des gens du voyage, afin de leur faciliter l'accès à l'éducation, à la santé et à la sécurité sociale;
13. réitère le rôle crucial que jouent le volontariat et la citoyenneté active en tant qu'instruments de cohésion et de lutte contre les inégalités économiques, sociales et environnementales, en encourageant les citoyens à s'engager dans la vie publique par l'intermédiaire du sport, de la culture, de l'art et d'actions militantes au sein de la société et de la politique;
14. demande que l'accès soit garanti, pour les plus démunis, aux programmes de mobilité en matière d'enseignement et de formation professionnelle et que la part du budget alloué à ces programmes soit renforcée; rappelle que l'initiative "Jeunesse en mouvement" doit promouvoir la mobilité de tous les apprentis, stagiaires et étudiants et favoriser la reconnaissance des compétences professionnelles acquises de manière non formelle et informelle;
15. encourage les initiatives, notamment intergénérationnelles, propres à réduire la fracture numérique qui touche les personnes défavorisées, en leur permettant d'accéder aux technologies de l'information et de la communication, dans l'esprit de la stratégie numérique pour l'Europe;
16. invite les États membres à soutenir la formation des citoyens aux nouvelles technologies dès les premiers stades du système éducatif;

17. soutient la promotion des projets éducatifs et des projets de formations de deuxième chance ainsi que la mise sur pied de programmes de semi-internat et de "tutorat" au sein des écoles, qui exigent aussi la coopération avec les ONG et qui font appel aux Fonds structurels, projets qui doivent comporter des formes de suivi et de soutien extrascolaires à destination de ceux qui éprouvent le plus de difficultés; rappelle le rôle crucial que jouent les organisations de jeunes pour inciter la jeunesse à prendre part à des programmes en faveur de l'intégration sociale et de l'égalité;
18. demande que soient valorisées les connaissances, l'expérience et les aptitudes et compétences informelles des personnes défavorisées en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et/ou des communautés traditionnelles et que soient favorisés à cette fin les systèmes de validation des acquis de l'apprentissage non formel et informel, et demande également que soit déterminé le procédé grâce auquel ces mesures pourraient contribuer à les intégrer dans le marché du travail;
19. demande aux États membres de prévoir des initiatives de formation et de mise à jour des compétences à l'intention des femmes pour leur assurer une réinsertion appropriée dans le milieu du travail après des périodes de congés et réduire le risque qu'elles courent de perdre leur emploi;
20. demande à la Commission et aux États membres de renforcer la coopération avec les pays tiers dans les domaines de l'éducation et de la culture, de manière à limiter la pauvreté et l'exclusion sociale dans ces pays, à y soutenir le développement et à prévenir en outre l'immigration imputable uniquement à des raisons économiques.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	14.7.2011
Résultat du vote final	+: 23 -: 2 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Magdi Cristiano Allam, Zoltán Bagó, Lothar Bisky, Piotr Borys, Jean-Marie Cavada, Silvia Costa, Santiago Fisas Aixela, Mary Honeyball, Petra Kammerevert, Morten Løkkegaard, Emma McClarkin, Marek Henryk Migalski, Katarína Neveďalová, Doris Pack, Chrysoula Paliadeli, Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, Marco Scurria, Hannu Takkula, László Tóké, Helga Trüpel, Milan Zver
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Heinz K. Becker, Ivo Belet, Nadja Hirsch, Seán Kelly, Iosif Matula, Paul Nuttall, Georgios Papanikolaou
Suppléant(s) (art. 187, par. 2) présent(s) au moment du vote final	Sergio Gaetano Cofferati, Olle Schmidt